

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 et pour les délibérations n°6 à 11 sous la présidence de Madame Magali LOISEAU – Vice-Présidente déléguée..

Présents : Christophe HOGARD jusqu'à la délibération n°5 - Franck GAUTHIER jusqu'à la délibération n°5 - Magali LOISEAU – Angélique RICHARD – Odile PINEAU – Alexandre BEAUNE - Jean-Michel LUMEAU - Laydie PASQUIER - Amélie PASQUIER (sauf à la délibération n°5) - Marie-Thérèse ABINAL - Françoise PINEAU - Christophe VILLENEUVE – Alain CHENOIR – Valérie VERDON

Excusés/Pouvoirs :

Sabine LOIZEAU donne pouvoir à Jean-Michel LUMEAU
Marie-Françoise RAUTURIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER
Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR
Bénédicte GARDIN – Jean-Louis LAUNAY - Christelle BOURMAULT - Elodie BRANGER – Marie-Annick MENANTEAU - Marie VILLENEUVE

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 14 à la délibération 1 – 13 à la délibération 2 – 14 aux délibérations 3 et 4
- 13 à la délibération 5 – 12 à partir de la délibération n°6

Nombre d'administrateurs votants : 17 à la délibération 1 – 16 à la délibération 2 – 17 aux délibérations 3 et 4
- 16 à la délibération 5 – 15 à partir de la délibération n°6

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

• **06 – RESIDENCE AUTONOMIE LES LAVANDIERES – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2023** - Rapporteur : Magali LOISEAU

Madame la Présidente rappelle que la résidence autonomie « Les Lavandières » a intégré le Centre Intercommunal d'Action Sociale le 1er janvier 2024.

Par délibérations n°D2024031201CCAS et n°D2024031203CCAS en date du 12 mars 2024, le Conseil d'administration du CCAS de Saint Paul en Pareds a approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 de la résidence autonomie « Les Lavandières ».

Suite à cette approbation, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter au budget primitif de l'exercice 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



I - SECTION D'EXPLOITATION

Délibération votée en 2024 portant sur la

Proposition d'affectation des résultats de 2023

Les résultats à affecter se présentent comme suit :

		HÉBERGEMENT /DEPENDANCE	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2023		542 499,77	542 499,77
Total des titres émis en 2023		545 396,98	545 396,98
Résultat de l'exercice 2023	Excédent	2 897,21	2 897,21
	Déficit	0,00	
Résultat 2022 (N-1) incorporé au budget 2023	Excédent	314 510,02	314 510,02
	Déficit (-)		
Résultat 2021 (N-2) incorporé au budget 2023	Excédent		0,00
	Déficit (-)		
Résultat 2020 (N-3) incorporé au budget 2023	Excédent		0,00
	Déficit (-)		
Résultat au 31/12/2023 à affecter	Excédent	317 407,23	317 407,23
	Déficit	0,00	

AFFECTATION :

L'affectation de l'excédent est la suivante :

	HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
en investissement sur 2024 (N+1) (compte 10682) TITRE		0,00
en investissement sur 2024 (N+1), en cas de + value nette de cession (compte 1064) TITRE		0,00
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2024 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110		0,00
en réserve de compensation déficits sur 2024 (N+1) (compte 10686)	161 000,00	161 000,00
en réserve de trésorerie sur 2024 (N+1) (compte 10685)		0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2024 (N+1) (compte 110)	156 407,23	156 407,23
à la réduction des charges d'exploitation de 2025 (N+2) (compte 110)		0,00
au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2024 (N+1) (compte 111)		0,00
Total affecté	317 407,23	317 407,23

L'affectation du déficit est la suivante :

	HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur la réserve de compensation en 2024 (N+1) (compte 10686)		0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2024 (N+1) (compte 119)		0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+2) (compte 119)		0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2026 (N+3) (compte 119)		0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2027 (N+4) (compte 119)		0,00
Total affecté	0,00	0,00



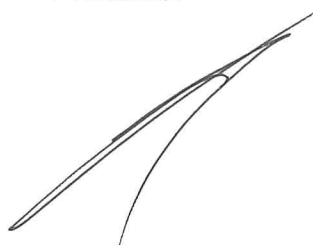
Département de la Vendée

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : **04 AVR. 2024**
Transmis en Préfecture le : **04 AVR. 2024**



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 085-200089092-20240328-D06_28032024-DE

105 2024 - 2
105 2024 - 3